

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 9 JANVIER 2017**Objet : FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - BALAGUER - MME BERTHOLON - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOSEPH - JOUSSEAU - MME LANGLAIS - MM. LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PHILIBERT - VERNE - MMES VILLARD - VOLLERIN

Intervention de Agnès BERTILLOT, Vice-présidente Secrétaire

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de BOURG-EN-BRESSE et le département de l'Ain.

Ce fonds est doté conjointement par la Chambre et le Département de l'Ain. En 2016, ce fonds est doté de 152 000 € à parts égales.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers départementaux et de deux membres de la Chambre appuyés à titre consultatif par des agents de la Chambre et du Département de l'Ain.

Le comité de pilotage du 18 novembre 2016 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Total	CCI Ain	CG 01
CECOF (CAP Chocolatier Confiseur)	6 266 €	3 133 €	3 133 €
IUT (Licence Pro Qualité Intégrée)	6 798 €	3 399 €	3 399 €
IUT (DUT Génie Thermique)	15 962 €	7 981 €	7 981 €
MFR Cormaranche (de BTS à Ingénieurs Bois)	35 186 €	17 593 €	17 593 €
Total	64 212 €	32 106 €	32 106 €

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice36
- Nombre de Membres présents29
- Nombre de voix pour29
- Nombre de voix contre0
- Nombre d'abstentions0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président